

# Journal de nos rivières



La lettre d'information du contrat de rivières  
Renaison, Teyssonne, Oudan, Maltaverne

N° 5  
Décembre 2019

## Edito

Le contrat de rivières Renaison, Teyssonne, Oudan, Maltaverne est le tout premier piloté par Roannaise de l'Eau. Signé en 2014, celui-ci se termine et vous découvrez aujourd'hui un journal qui dresse un état des lieux de nos actions.

Le contrat comportait plusieurs volets : la qualité de l'eau, la restauration des milieux aquatiques, la prévention des inondations, la gestion quantitative de la ressource, la biodiversité et la sensibilisation du public.

Certes, nous avons bien mesuré la complexité des enjeux et des efforts importants ont été déployés. Plusieurs dispositifs engagés pendant le contrat, seront d'ailleurs poursuivis jusqu'en 2020. Cependant, le bilan n'est pas totalement satisfaisant. Nous devons faire plus pour nos rivières. C'est pourquoi un nouveau contrat est à l'étude pour 2022, avec un territoire mieux adapté. Nous espérons ainsi obtenir l'appui de nos partenaires financiers afin de poursuivre les actions menées pour améliorer la qualité de nos cours d'eau.

Bonne lecture !

**Gérard Neunier**, Président du Comité de rivières,  
**Daniel Fréchet**, Président de Roannaise de l'Eau,  
**Jacques Thirouin**, Vice Président de Roannaise de l'Eau en charge des milieux aquatiques

## Qualité de l'eau : efforts et résultats



La restauration d'une bonne qualité de l'eau des rivières nécessitait, entre autres, d'effectuer des travaux sur les systèmes d'assainissement des eaux usées.

De nombreuses opérations ont ainsi été réalisées : contrôles des branchements, déconnexion des eaux pluviales et mise en séparatif des réseaux, réhabilitation et création de 5 stations d'épuration et plus de 150 systèmes d'assainissement non collectifs mis en conformité. Le principal objectif de ces interventions est d'améliorer la qualité des rejets d'eaux épurées dans les cours d'eau.

Ces travaux, cumulés à l'élaboration de deux nouveaux schémas

directeurs d'assainissement et d'eaux pluviales témoignent de l'ambition des acteurs locaux à poursuivre le travail déjà réalisé et à continuer à améliorer la qualité des milieux aquatiques.

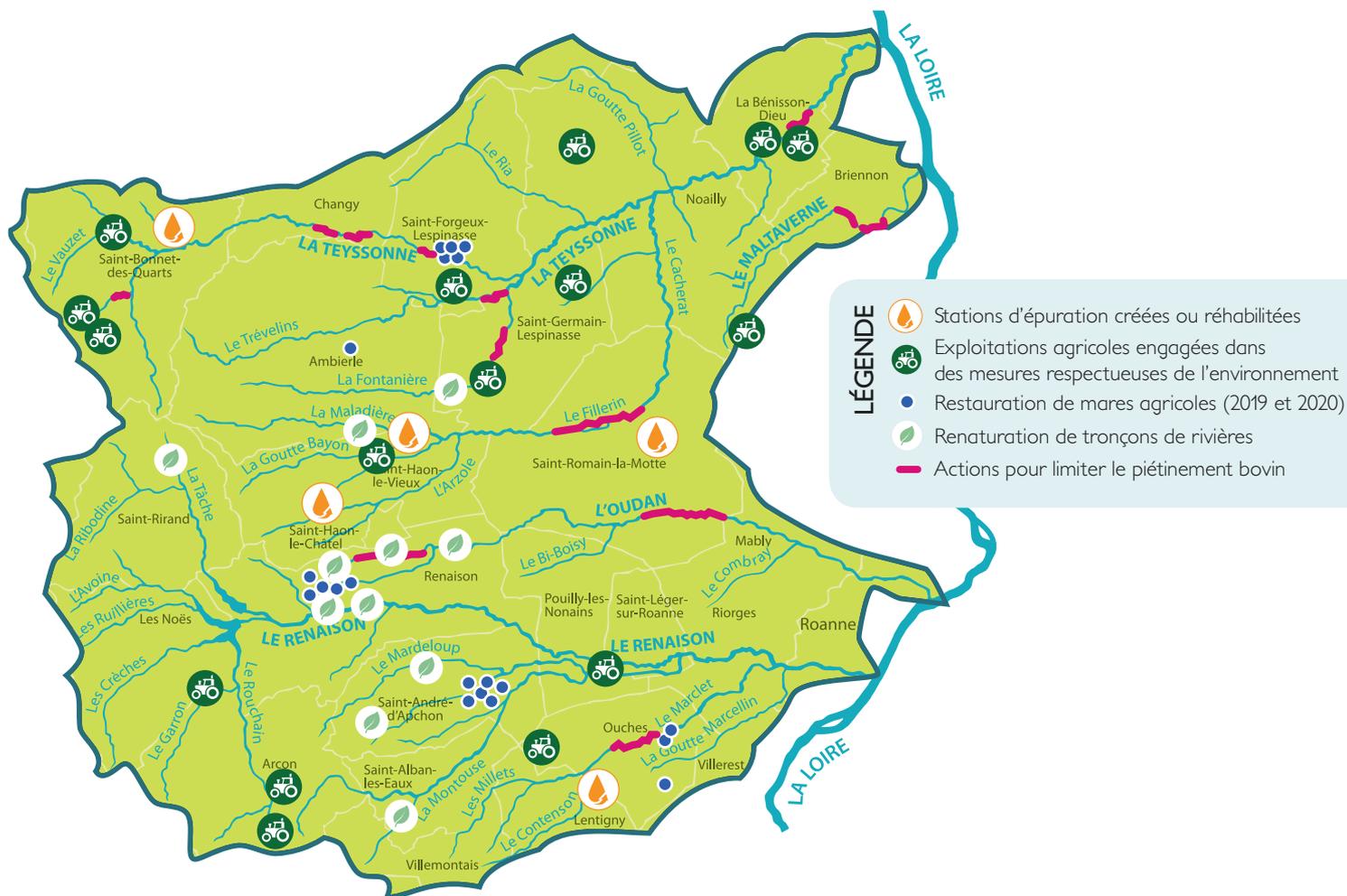
A ce jour, la qualité de l'eau en amont de la Teyssonne est bonne. Le Renaison, quant à lui, est devenu une référence de bonne qualité au niveau du département de la Loire. L'Oudan et le Maltaverne, en revanche, semblent présenter une mauvaise qualité de l'eau dûe à diverses pressions : notamment les débordements ponctuels de déversoirs d'orage, les pollutions d'origines agricoles ainsi que les assècs récurrents.

## SOMMAIRE

Bilan du contrat	2	Perspectives	7
La contrat en chiffres	4	Remerciements	8
Actions réalisées en 2019	5		

# Bilan des actions

La carte ci-dessous présente un état des lieux des actions les plus marquantes du contrat de rivières Renaison, Teyssonne, Oudan, Maltaverne.



## Un programme d'actions complet

Le contrat de rivières a rassemblé tous les acteurs de l'eau des 4 bassins versants autour d'un projet commun : développer des actions pour atteindre le bon fonctionnement écologique de nos cours d'eau.

Une équipe solide de techniciens, chefs d'équipes et d'agents en insertion professionnelle a été mise en place au sein de Roannaise de l'Eau pour exécuter différents travaux sur les berges (débroussaillage, clôture...).

Au cours de ces 5 années de contrat, plus de 150 actions ont ainsi contribué à l'amélioration de la qualité de l'eau des rivières : restauration de cours d'eau, aménagement des seuils pour la circulation des poissons, création d'abreuvoirs et restauration de mares pour le bétail, publication d'un site internet, édition d'un guide pour les riverains...

La restauration des milieux aquatiques est sujet à discussions avec les usagers, le grand public et les élus. Cependant la prise de conscience collective sur l'enjeu de la préservation des espaces naturels aquatiques commence à émerger progressivement.

Les actions déjà menées représentent aujourd'hui une véritable vitrine du gain écologique apporté. Toutefois, beaucoup de pédagogie reste encore nécessaire pour inciter les différents usagers à s'approprier cette notion et, à long terme, entreprendre de nouveaux travaux.

L'entretien des cours d'eau, normalement à la charge des riverains, bénéficiait jusqu'à présent d'un financement sur ces tronçons à enjeux. Aujourd'hui, la pérennité de ces entretiens pose question en raison d'une diminution des subventions par les partenaires.



Passage à gué - L'Oudan



Abreuvoir - La Teyssonne



Confortement des berges - Le Renaison

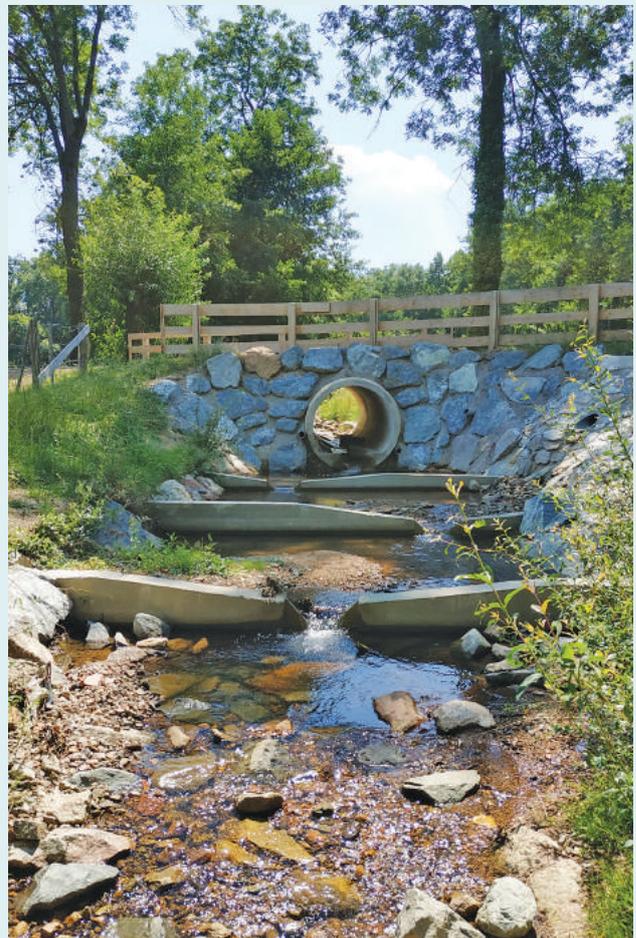
**Durée du contrat :**  
**5 ans (2014 - 2019)**

**Budget investi :**  
**6,87 millions d'euros**

50 % de subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région AURA, le Conseil Départemental de la Loire et le fond européen FEADER



Confortement de berge - Le Maltaverne

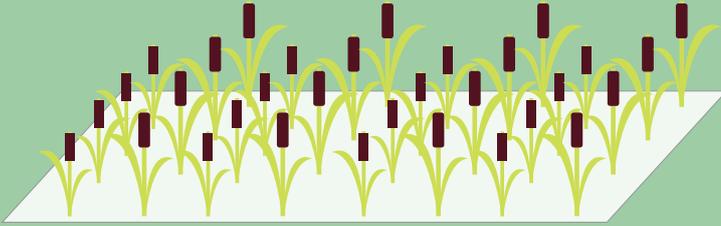


Passé à poissons - La Montouse



Mare agricole - Bassin versant du Renaison

## Amélioration de la qualité de l'eau



Technique d'épuration par filtre planté de roseaux : méthode naturelle et respectueuse de l'environnement

**5** stations de traitement des eaux usées créées ou réhabilitées pour améliorer l'épuration des eaux usées avant le rejet au milieu naturel

**158** systèmes d'assainissement non collectif réhabilités par les particuliers

## Restauration et entretien des milieux aquatiques

**11 km** & **57** abreuvoirs de berges restaurées pour limiter le piétinement bovin dans la rivière

**8** seuils aménagés ou effacés pour permettre la libre circulation des poissons dans la rivière

**75 km** de cours d'eau entretenus et suivis contre les plantes envahissantes

## Préservation de la biodiversité

**16** exploitations agricoles engagées dans des pratiques plus respectueuses de l'environnement



## Gestion quantitative de la ressource

**5** sources préservées

réduction des prélèvements sur les sources en périodes d'étiage pour maintenir un débit suffisant nécessaire à la vie aquatique

## Inondations

**34** repères de crue installés indiquant le niveau des plus hautes eaux connues pour sensibiliser au risque inondation



## Sensibilisation du public

**527** élèves sensibilisés à la préservation des milieux aquatiques  
soit **58** interventions menées auprès de 11 écoles

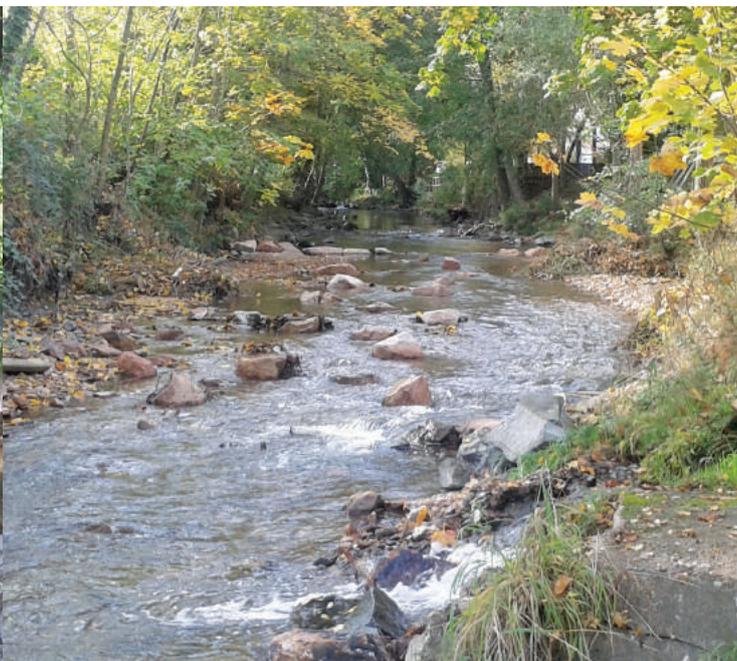
1 guide a été publié pour informer les riverains sur leurs responsabilités envers les rivières

Création d'un site internet : [www.contrat-de-rivieres.fr](http://www.contrat-de-rivieres.fr)

# Les actions réalisées en 2019



Seuil avant travaux



Seuil effacé

## Les poissons à la reconquête du Renaison

**D**ébut octobre 2019, Roannaise de l'Eau est intervenue sur la rivière Le Renaison, à Roanne, afin de rétablir la continuité écologique du cours d'eau.

Par le passé, de nombreux petits barrages avaient été édifiés en travers des cours d'eau afin de prélever de l'eau pour sa force motrice (moulins), pour l'irrigation, ou pour le process (tanneries, teintureries). Ces obstacles, également appelés seuils, génèrent de forts impacts sur la morphologie des rivières, sur la vie aquatique ainsi que sur la qualité de l'eau.

La notion de bon état écologique des cours d'eau a été introduite par la Directive Cadre Européenne. Elle impose la libre circulation des poissons et des sédiments dans les cours d'eau.

Ainsi, la mise en conformité des seuils existants s'effectue soit par leur effacement soit par l'équipement des obstacles avec des passes à poissons. Une analyse des caractéristiques de l'ouvrage, de ses usages associés et de l'impact qu'il occasionne sur le cours d'eau permet de définir des actions d'effacement ou d'aménagement du seuil.

### Une intervention efficace

A Roanne, le seuil situé en amont du Nauticum n'a plus d'usage. Avec une chute de 50 cm, il constitue le premier obstacle sur le Renaison en remontant la Loire.

La Ville de Roanne, propriétaire de l'ouvrage, a délégué l'opération d'effacement à Roannaise de l'Eau, dans le cadre du contrat de rivières.

En octobre dernier, le seuil a été supprimé et les matériaux de démolition ont été évacués. Par ailleurs, plusieurs blocs ont été positionnés dans le lit du cours d'eau afin renforcer l'habitat piscicole. Ces blocs créent des remous et des caches, parfaits pour la vie aquatique. Car, comme tout être vivant, les poissons ont besoin de se mettre à l'abri.

Aujourd'hui, cette action phare du contrat permet aux 18 espèces piscicoles présentes dans le Renaison, à Roanne, de pouvoir circuler librement sur ce tronçon. La rivière quant à elle, retrouve son équilibre naturel.

## Renaturer nos rivières

Certaines plantes envahissantes prolifèrent aux abords des cours d'eau et représentent une menace pour leur biodiversité.

Des actions concrètes doivent donc être réalisées afin de redonner aux rivières un aspect proche de leur état naturel, avec une végétation adaptée à leur milieu : c'est la renaturation.

Cette démarche a notamment été menée sur l'Oudan, à Renaison. La Renouée du Japon, espèce invasive particulièrement délicate, s'étendait sur plus de 25 m. Celle-ci a dû être arrachée et la terre débarrassée des racines avant d'évacuer l'ensemble pour compostage. Ensuite, des plantations ont été mises en place afin de faciliter la repousse d'espèces locales diversifiées. Le lit de la rivière a par ailleurs été redessiné pour retrouver un fonctionnement naturel.

Cette démarche reste très coûteuse et ne peut être limitée qu'aux foyers de faible envergure. Sur 5 ans, 14 foyers ont été traités par Roannaise de l'Eau. Ainsi, près de 900 m de cours d'eau ont été renaturés.



Avant travaux



Après travaux

## Maîtriser le piétinement bovin



A St-Romain-la-Motte, l'Oudan traversait une pâture et subissait un fort piétinement bovin. L'équipe rivières a, dans un premier temps, rencontré l'exploitant agricole pour lui présenter l'intervention envisagée et les possibilités techniques à mettre en place pour pallier à la problématique. Une convention a ensuite été signée avec son accord avant de démarrer les travaux.

Un abreuvoir, un passage à gué et une clôture ont été mis en place pour limiter l'accès au cours d'eau et empêcher la dégradation des berges. Puis de la végétation a été plantée pour recréer une ripisylve, indispensable à la vie de la rivière. Pour ce chantier, l'agriculteur a participé en fournissant des graviers provenant de son exploitation.

## Restaurer les mares

Véritables réservoirs de biodiversité, les mares abritent de nombreuses espèces protégées. Elles offrent également un abreuvement de qualité au bétail, sans dégrader les berges des cours d'eau.

Une campagne de restauration et de création de mares a ainsi été lancée par Roannaise de l'Eau en 2018 afin d'inciter les agriculteurs à s'engager dans cette démarche.

5 mares ont pu reprendre vie sur les bassins versants de nos rivières, pour le plus grand bonheur des batraciens. 15 autres sont programmées pour 2020.





## Vers un nouveau contrat de rivières

Le contrat de rivières Renaison, Teyssonne, Oudan, Maltaverne s'est révélé être l'outil contractuel le mieux adapté pour répondre aux nombreux enjeux du territoire, malgré quelques faiblesses liées au dialogue avec les riverains et à l'estimation des coûts notamment. Un panel d'interventions a ainsi été mis en œuvre pour améliorer la qualité et la fonctionnalité des cours d'eau de l'ouest roannais. 154 opérations ont été réalisées, soit 62% des actions prévues et 6,87 millions d'euros ont été investis, soit 49% du budget initial.

Les retombées sur la qualité des milieux naturels ne seront vérifiables qu'à long terme et au travers d'un suivi rigoureux de la qualité des cours d'eau. Celle-ci n'est pas encore acceptable au regard de l'état des lieux du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Du temps, des financements et une forte mobilisation des acteurs du territoire sont encore nécessaires pour aboutir à une restauration satisfaisante et au bon état final des rivières imposé par la Directive Cadre Européenne.

Devant ce constat, Roannaise de l'Eau propose d'élaborer une nouvelle opération contractuelle de restauration des milieux aquatiques, sur le territoire où le syndicat exerce cette compétence.

Le nouveau contrat sera construit tout au long de l'année 2020. Durant cette phase d'élaboration, quatre axes majeurs de réflexion seront menés :

1. Définir le périmètre du futur contrat et prioriser les secteurs d'intervention en prenant en compte les territoires actuellement orphelins de contrat de rivières : Urbise, Arçon, Arcel et Lourdon.
2. Identifier les enjeux et les objectifs à atteindre sur les bassins versants selon un degré d'ambition adapté aux besoins du nouveau territoire et des acteurs.
3. Déterminer les moyens humains et financiers pour atteindre ces objectifs et étudier de nouveaux outils de financement.
4. Elaborer un programme d'actions concerté avec les acteurs locaux.

L'année 2021 sera consacrée à la réalisation de la Déclaration d'Intérêt Général, procédure réglementaire nécessaire pour la réalisation des futurs travaux.

La mise en œuvre du nouveau programme d'actions devrait être opérationnelle en début d'année 2022 pour une durée de 3 ans (renouvelable 3 années supplémentaires).

# Remerciements



Un grand merci à tous les partenaires institutionnels ou associatifs qui ont apportés une aide financière, matérielle ou technique pour réaliser l'ensemble des projets de ce contrat de rivières Rensaison, Teyssonne, Oudan, Maltaverne : Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Auvergne Rhône-Alpes, Conseil Départemental de la Loire, Fond Européen FEADER, Roannais Agglomération, Charlieu Belmont Communauté, SYEPAR, Sous-préfecture, DREAL, AFB, Police de l'eau, les syndicats d'eau potable, Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine, Chambre d'Agriculture, Fédération de Pêche 42, AAPPMA, LPO, FRAPNA, ARPN, FNE, Madeleine environnement, associations de riverains...

Merci également aux propriétaires riverains et aux exploitants agricoles de ces rivières qui ont accepté et participé à cette démarche.



## Les communes du contrat de rivières

Ambierle | Arcon | Briennon | Changy | La Bénisson-Dieu | Lentigny | Les Noës | Mably | Noailly | Ouches | Pouilly-les-Nonains | Rensaison | Riorges | Roanne | Saint-Alban-les-Eaux | Saint-André-d'Apchon | Saint-Bonnet-des-Quarts | Saint-Forgeux-Lespinasse | Saint-Germain-Lespinasse | Saint-Haon-le-Châtel | Saint-Haon-le-Vieux | Saint-Léger-sur-Roanne | Saint-Rirand | Saint-Romain-la-Motte | Villemontais | Villerest

**Directeur de la publication :** Gérard Meunier  
**Coordination générale, maquette, rédaction :**  
Maud Pacaud, Marion Gibert  
**Photos :** Adobe Stock, Roannaise de l'Eau.  
**Illustration :** Eric Perrin (p.2)  
**Impression :** Imprimerie du Coteau  
**Tirage :** 43 900 exemplaires  
**Dépôt légal :** à parution  
**ISSN :** 2490-7308



### NOUS CONTACTER

Roannaise de l'Eau  
63, rue Jean Jaurès - CS 30215  
42313 ROANNE Cedex  
Tél. : 04 77 68 54 31  
E-mail : [contact@roannaise-de-leau.fr](mailto:contact@roannaise-de-leau.fr)  
Site internet : [www.contrat-de-rivieres.fr](http://www.contrat-de-rivieres.fr)

**Roannaise  
de l'eau**  
SYNDICAT DU CYCLE DE L'EAU  
**PILOTE DU CONTRAT DE RIVIERES**